

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUETTREVILLE SUR SIENNE

Réunion du 4 avril 2017
Convocation du 28 mars 2017
Affichage le 28 mars 2017

Membres en exercice : 26

Membres présents : 18

Ayant participé à la délibération : 25

Le quatre avril deux mil dix -sept à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur GEYELIN Guy, Maire.

Présents : *Guy GEYELIN, Maire - Dany LEDOUX, Maire Délégué -Joël LEHODEY- Michelle GUIBLE- Alain HUBERT- Laurent DESLANDES – Patrick LEBOUTEILLER – Sébastien PERIER — Josette BADIN – Sébastien BELHAIRE – Cécile CAPT – Annabelle COQUIERE — Dorothee LECLUZE – Lionel MINGUET – Pascal OUIN –, Christelle GAUCHER - Frédéric MONSALLIER - Sylvie CROCI, conseillers .*

Absents excusés : *Joël CRAHE donne procuration à Guy GEYELIN
Isabelle LELOUP donne procuration à Dany LEDOUX
Pierre GUICHEMERRE donne procuration à Frédéric MONSALLIER
Jacques LACOLLEY donne procuration à Pascal OUIN
Daniel LELIEVRE donne procuration à Cécile CAPT
Dominique MAIRESSE donne procuration à Josette BADIN
Thaïs MAURY donne procuration à Dorothee LECLUZE
Christelle GAUCHER donne procuration à Sylvie CROCI à partir de 19h30
Adeline RENIMEL*

Secrétaire de séance : *Dany LEDOUX*

Le compte-rendu de la session du 29 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

M. GEYELIN demande à l'assemblée l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- La création d'un budget annexe lotissement de Hyenville.
- Emprunts budget commune et lotissement.

04042017-02 : VOTE DU CA 2016 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 du budget assainissement :

	Fonctionnement total recettes :	190 006.54
€		
	Fonctionnement total dépenses :	171 317.86
€		
	Excédent de fonctionnement	18 688.68
€		

	Investissement total recettes	183 693.44
€	Investissement total dépenses	161 632.25
€	Excédent d'investissement	22 061.19
€		

Résultat reporté de l'exercice 2015 en investissement : - 11 384.18 €
 Résultat de l'exercice 2016 en investissement: 22 061.19 €

Résultat de clôture de l'exercice 2016 en investissement : 10 677.01 €

Résultat reporté de l'exercice 2015 en fonctionnement : 20 263.98 €
 Résultat de l'exercice 2016 en fonctionnement : 18 688.68 €

Résultat de clôture de l'exercice 2016 en fonctionnement : 38 952.66 €

**04042017-01 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET
 ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion dressé par Mme Perrot-Lambert, Receveur, pour le budget de l'assainissement.

Après avoir entendu et voté le compte administratif de l'exercice 2016,

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT QUE les résultats du compte de gestion et du compte administratif sont identiques,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique:

De déclarer, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

04042017-03 : AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, sous la présidence de Guy GEYELIN, maire de Quetteville/Sienne, après avoir entendu le compte administratif 2016 décide d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation à l'article 002, en recette de fonctionnement : 38 952.66 €
- **04042017-04 : VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2017**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget 2017 suivant :

Budget Annexe Assainissement 2017:

Qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 223 032.16 € en section de fonctionnement et en dépenses et en recettes à 149 537.90 € en section d'investissement.

04042017-09 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2016 du budget communal :

	Fonctionnement total recettes	1 272 727.99 €
	Fonctionnement total dépenses	993 565.02 €
	Excédent de fonctionnement	279 162.97 €
	Investissement total recettes	658 824.29 €
	Investissement total dépenses	489 562.84
€	Excédent d'investissement	169 261.45
€		

Résultat reporté de l'exercice 2015 en investissement : - 64 199.47 €

Résultat de l'exercice 2016 en investissement : 169 261.45 €

Résultat de clôture de l'exercice 2016 en investissement : 105 061.98 €

Résultat reporté de l'exercice 2015 en fonctionnement : 91 139.92 €

Résultat de l'exercice 2016 en fonctionnement : 279 162.97 €

Résultat de clôture de l'exercice 2016 en fonctionnement : 370 308.89 €

04042017-08 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion dressé par le Receveur, pour le budget de la commune.

Après avoir entendu et voté le compte administratif de l'exercice 2016,

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT QUE les résultats du compte de gestion et du compte administratif sont identiques,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Mme Perrot-Lambert, le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

04042017-10 : AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal, sous la présidence de Guy GEYELIN, Maire de Quettreville/Sienne, après avoir entendu le compte administratif 2016, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation à l'article 002, en recette de fonctionnement : + 251 456.41 €
- Affectation à l'article 1068, en recette d'investissement : + 118 846.48 €

Départ à 19H30 de Christelle GAUCHER qui a donné procuration à Mme Sylvie CROCI .

04042017-11 : VOTE DU BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget 2017 suivant :

Budget Commune 2017:

Qui s'équilibre en dépenses et recettes à **1 343 384.41 €** en section de fonctionnement et en dépenses et recettes à **1 098 328.21 €** en section d'investissement.

04042017-12 : Réalisation d'un emprunt pour le financement de travaux de voirie.

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire, Guy Geyelin, de la commune de Quettreville/Sienne est autorisé à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, BasseNormandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53),

un emprunt de: **650 000 Euros**
dont le remboursement s'effectuera sur la durée de **15 ans**.
Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

ARTICLE 2 : Le taux nominal de l'emprunt sera de : **1,69 %** Taux Fixe, en mode d'amortissement constant du capital (échéances dégressives)

Le taux effectif global ressort à : **1,70429 %**

Le montant de l'échéance trimestrielle sera dégressif. Le montant du capital remboursé à chaque échéance s'établira à 10833,33 Euros.

Les frais de dossier d'un montant de 650€ seront déduits du déblocage de prêt.

ARTICLE 3 : Le conseil municipal de Quetteville/Sienne s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

ARTICLE 4: Le conseil municipal de Quetteville/Sienne autorise Monsieur le Maire à intervenir au nom de la commune de Quetteville/Sienne à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place et

donne le cas échéant délégation à Mme LEDOUX en sa qualité de Maire délégué pour suppléer Monsieur le Maire dans cette formalité.

04042017-05 : CREATION DU BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'une réserve foncière a été acquise pour réaliser un lotissement communal sur le territoire de Hyenville. Ce lotissement nécessite la création d'un budget annexe suivant la nomenclature M14.

Le Conseil Municipal,
VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

De créer un budget qui sera intitulé : « Budget lotissement de Hyenville ».

Adopté à l'unanimité.

04042017-06 : VOTE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE HYENVILLE

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget annexe lotissement de Hyenville 2017 suivant :

Budget annexe lotissement de Hyenville 2017:

Qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **165 000 €** en section de fonctionnement et en dépenses et en recettes à **165 000 €** en section d'investissement.

04042017-07 : Réalisation d'un emprunt relais pour le financement du lotissement de Hyenville.

ARTICLE 1: Monsieur le Maire de Quettreville/Sienne est autorisé à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de MaineAnjou, BasseNormandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53),

un emprunt de: **165 000 Euros**

dont le remboursement de capital s'effectuera au plus tard 24 mois après la date de mise à disposition des fonds.

ARTICLE 2: Le taux nominal de l'emprunt sera de: **0,65%** Taux Fixe

Le taux effectif global ressort à: **0,70039%**.

Les intérêts seront appelés trimestriellement. (fin de trimestre civil)

Les frais de dossier d'un montant de 165€ seront déduits du déblocage de prêt.

ARTICLE 3 : Le conseil municipal de Quettreville/Sienne s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

ARTICLE 4: Le conseil municipal de Quettreville/Sienne autorise Monsieur le Maire à intervenir au nom de la commune de Quettreville/Sienne à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place et donne le cas échéant délégation à Mme LEDOUX Dany en sa qualité de Maire délégué pour suppléer Monsieur le Maire dans cette formalité.

04042017-13 : VOTE DES TAXES

Le Conseil Municipal,
VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

De voter les taux d'imposition des taxes directes locales 2017 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

TAXES DIRECTES LOCALES	Taux d'imposition
Taxe d'habitation	13,52 %
Taxe foncière (bâti)	14,34 %
Taxe foncière (non bâti)	37,40 %

Madame Ledoux explique qu'en mars, la communauté Coutances Mer et Bocage a fixé ces taux communautaires en s'adossant sur les taux communaux pour jouer le rôle de la neutralité fiscale pour les contribuables. Madame Ledoux et plusieurs conseillers communaux regrettent ce système car cette formule "oblige" les communes à voter les taux communaux (en augmentation) proposés par la CMB sous peine de perdre une enveloppe financière importante.

Ces taux correspondent aux taux globaux pour la commune nouvelle, mais chaque territoire aura un taux d'imposition différent suivant le lissage sur 12 ans. Ils seront communiqués ultérieurement par la DDFIP.

Cependant, Mme PERROT-LAMBERT, trésorière, précise qu'elle vérifiera ces données et qu'elle nous communiquera si besoin les modifications à effectuer.

Le conseil municipal:

- accepte ces taux à 18 voix et 7 abstentions
- autorise M. Le Maire à modifier et signer les documents relatifs aux votes des taux d'imposition, suivant les informations qui seront données par Mme Perrot-Lambert.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire
Municipal

Le Conseil

Guy GEYELIN